

commencement, c'est-à-dire au x^e siècle, à une distance indéterminée.

En effet, nous voyons dans l'histoire de cette époque (1) que Fulbert, évêque de Chartres et chancelier de France sous le roi Robert, se plaignit à Richard, duc de Normandie, qu'il y avait des moulins bannaux éloignés de cinq lieues de la demeure des sujets contraints à s'y rendre pour faire moudre leur grain ; car tous les habitants renfermés dans le territoire du ban du moulin ne pouvaient faire moudre que là sous peine de confiscation du blé, du cheval et de la voiture.

La position la plus convenable pour servir d'assiette au moulin formait toujours l'objet d'une étude sérieuse ; généralement on les construisait sur des flots ou sur des piles solidement établies au milieu des rivières ; suivant leur importance on les fortifiait par quelques travaux de défense, les mettant ainsi à même de résister dans un moment donné à une attaque extérieure.

Plusieurs auteurs nous ont laissé des détails fort intéressants sur la manière dont ces moulins étaient construits et fortifiés ; nous en citerons ici deux ou trois seulement. M. Viollet-Le-Duc dans son *Dictionnaire de l'architecture française*, ouvrage justement apprécié par tous les savants, nous donne la description très-instructive d'un moulin dépendant du château de la reine Blanche, à Melun, et dont la construction date du xiii^e siècle. Léo Drouyn, dans ses recherches (la Guienne militaire), décrit le moulin de Bagas ou Bagatz établi sur l'un des bras du Drot, département de la Gironde. Bâtie avec soin et fortifiée, cette usine qui date du xiv^e siècle fonctionne encore malgré son ancienneté.

(1) Voyez *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français*, t. I, p. 212, au mot BANNALITÉ.